

**COMMUNE
DE
FEROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 mars 2017, s'est réuni le vendredi 31 mars 2017 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND L., M. BOCQUEZ O., M. BOITARD JF., Mme BRILLANT N., M. DELALOY P., M. FARDEAU B., M. LEBOEUF A., Mme MARPEAUX J., Mme. POPLAIN S., M.SORET R., Mme THEBAULT S.

Absents excusés : Mme JANVRIN AM. qui a donné pouvoir à M. BOCQUEZ O., M. KIM Kech Meng, Mme MOIZARD D. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme MARPEAUX J. est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 03 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE

Par courrier du 29 mars 2017, Madame Valérie VASSEUR a informé Monsieur le Maire de sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale qu'il a accepté et transmise pour information à Monsieur le Préfet du Loiret. Il convient alors de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée. Monsieur le Maire expose que Monsieur KIM Kech Meng venant dans l'ordre de la liste, il convient de procéder à son installation dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 dressé par le Trésor Public.

Sous la présidence de Monsieur Jean-François BOITARD, Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2016. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 du service EAU qui présente un excédent cumulé d'investissement de 64 194,55 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 147 291,57 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du Compte Administratif du Service EAU comme suit :

- 64 194,55 € en report à nouveau à la section d'investissement.
- 147 291,57 € en report à nouveau à la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire les tarifs du service « eau potable » pour l'année 2017 comme suit :

Remplacement compteur ou travaux sur réseau (suite négligence) : 100 € HT (Forfait main d'œuvre, déplacement et fourniture)

Prix du mètre cube H.T. (hors assainissement) : 0,68 €

Abonnements annuels H.T. :

Diamètre 15mm : 37,05 €	Diamètre 30mm : 51,53 €
Diamètre 20mm : 37,05 €	Diamètre 40mm : 51,95 €

L'abonnement est dû par le propriétaire ou le locataire présent au 1^{er} juillet de l'année. La période d'abonnement concerne les 12 mois à venir et est payable d'avance.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2017 dans lequel sont intégrés les excédents de l'année 2016. Chaque rubrique est analysée et expliquée. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif du service EAU 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 71 235,50 € pour la section d'investissement et à la somme de 206 463,80 € pour la section de fonctionnement.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 dressé par le Trésor Public.

Sous la présidence de Monsieur Jean-François BOITARD, Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2016. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 du service Assainissement Collectif qui présente un excédent cumulé d'investissement de 34 658,92 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 69 960,67 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du Compte Administratif du Service Assainissement Collectif comme suit :

- 34 658,92 € en report à nouveau à la section d'investissement.
- 69 960,67 € en report à nouveau à la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire les tarifs du service « assainissement collectif » pour l'année 2017 comme suit :
Abonnement annuel : 80 € H.T. L'abonnement est dû par le propriétaire ou le locataire présent au 1^{er} juillet de l'année. La période d'abonnement concerne les 12 mois à venir et est payable d'avance dès que l'immeuble est raccordable. En cas d'autorisation de raccordement en cours d'année, l'abonnement sera calculé au prorata temporis.

Participation aux travaux de construction du réseau d'assainissement : 900 € H.T. par habitation et réglée en deux échéances à payer comme indiqué ci-dessous :
→ 1^{ère} échéance : émission du titre de recette dès que l'immeuble est raccordable
→ 2^{ème} échéance : émission du titre de recette six mois plus tard.

P.A.C. (Participation à l'Assainissement Collectif) : 2 280 € H.T. par habitation et réglée en une seule fois dès que l'immeuble est raccordable (exclusivement pour les constructions neuves sans installation autonome).

Prix du mètre cube d'eau assainie : 1,95 € H.T. pour l'eau potable consommée provenant du réseau, dès que l'immeuble est raccordable.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2017 dans lequel sont intégrés les excédents de l'année 2016. Chaque rubrique est analysée et expliquée. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 113 710,90 € pour la section d'investissement et à la somme de 215 502,75 € pour la section de fonctionnement.

COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 dressé par le Trésor Public.

Sous la présidence de Monsieur Jean-François BOITARD, Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2016. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 qui présente un excédent cumulé d'investissement de 173 481,62 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 255 390,38 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du Compte Administratif comme suit :

- 190 390,38 € en report à nouveau à la section d'investissement.
- affectation complémentaire de 65 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.
- 173 481,62 € en report à nouveau à la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

Sur proposition de la Commission des Finances, Monsieur le Maire propose d'inscrire le taux des taxes directes pour l'année 2017, comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,35 %
- Taxe foncière sur le bâti : 16,20 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42,50 %

Après délibération le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces taux.

Suite aux travaux de la commission S.C.L.J (Sports, Culture, Loisirs et Jeunesse), il est proposé d'attribuer la somme de 9 180,24 € aux associations communales.

La somme de 9 000 € est proposée pour le budget du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2017 dans lequel sont intégrés les excédents de l'année 2016. Chaque rubrique est analysée et expliquée. Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 504 481,62 € pour la section d'investissement et à la somme de 875 674,80 € pour la section de fonctionnement.

MODIFICATION DE L'INDICE INDEMNITAIRE DES ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Au 1^{er} janvier 2017, cet indice terminal est l'indice brut 1022 (au lieu de 1015 auparavant).

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DU LOIRET

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune, membre du nouveau Syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des Communes et Communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter.

Il rappelle que le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire.

Il est proposé :

Titulaire : Sylvie POPLAIN
Suppléant : Philippe DELALOY

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

AFFAIRES DIVERSES

- Demandes de subvention : CLIC du Val D'Or et l'Association Française des Sclérosés en Plaques.
- Travaux en cours : une salle d'activité périscolaire de l'école est en cours de rénovation par les agents municipaux. Les travaux seront terminés à la rentrée des vacances de Pâques.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré, relatif à l'accident de circulation survenu le 27 mars 2017 sur la route de la Ferté (RD 921). Celui-ci demande de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des riverains et des piétons qui empruntent cette rue.
Monsieur le Maire rappelle que le programme des aménagements de sécurité et notamment le problème des excès de vitesse est perpétuellement en cours de réflexion avec les différents partenaires (gendarmerie, Conseil Départemental...) sur l'ensemble des voies départementales qui traversent notre Commune.
Une proposition de travaux de sécurisation du chemin piéton situé « route de la ferté » a été suggérée lors de la Commission Générale du 10 février 2016. L'étude financière est en cours.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sylvie POPLAIN annonce qu'il y a 18 inscriptions pour le centre de loisirs de Pâques.
- Monsieur Philippe DELALOY informe l'assemblée que trois des quatre entreprises sollicitées ont adressé un devis pour l'étude de sol du futur commerce.
- Monsieur Jean-François BOITARD fait le point sur le dernier conseil d'école et expose le compte rendu de la dernière session du Syndicat Scolaire (SIRIS) ayant pour objet principal le vote du budget 2017.
Le cross de l'école d'Ouvrouer-les-champs s'est bien déroulé et a rencontré un vif succès.
Une vingtaine d'enfants sont inscrits en petite section pour la rentrée scolaire 2017-2018.
La soirée des classes de maternelle s'est très bien passée pour le plaisir des parents et des enfants.
- Madame Nathalie BRILLANT informe de sa participation à la réunion du Syndicat du Collège « le Clos Ferbois » de Jargeau ayant pour objet la validation du budget 2017. La part communale s'élève à 14 776,31 € et concerne 64 enfants.

**LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES AURONT LIEU
LE DIMANCHE 23 AVRIL 2017 ET LE DIMANCHE 07 MAI 2017**

**LE BUREAU DE VOTE EST
A LA SALLE DES FETES**

**HORAIRE D'OUVERTURE
DE 8H00 A 19H00**